



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 24169

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'absence de droit des salariés victimes de harcèlement d'ordre moral. Ce phénomène qui se caractérise dans certaines entreprises par une forme de terrorisme psychologique, guerre des nerfs, d'usure, n'ayant aucune comparaison avec les conflits émaillant la vie professionnelle, tend à se développer. Parfois, il est même érigé en système de management. Les dégâts psychologiques et physiques de tels pratiques sont particulièrement graves ; ils poussent même certains salariés au suicide. Pourtant, dans la législation française, contrairement à certains pays européens, aucune prise en compte spécifique de ce fait n'existe. Il estime qu'il convient de combler ce vide juridique. C'est ainsi qu'il lui demande si elle compte proposer un texte de loi précis interdisant le harcèlement psychologique.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24169

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 285